

## Les nouvelles priorités de la coopération entre l'Union européenne et l'Afrique

L'Union européenne et l'Afrique s'apprêtent à redéfinir leurs priorités de coopération au titre de la stratégie commune Afrique-UE adoptée il y a dix ans. Le Parlement européen va donc débattre, lors de la première session plénière du mois de novembre, d'une résolution exposant sa position sur cette question, dans la perspective du sommet UE-Afrique prévu fin novembre. Le sommet portera principalement sur la nécessité d'investir dans la jeunesse, question de plus en plus importante au regard de la croissance démographique en Afrique et de l'augmentation de l'immigration clandestine du continent africain vers l'Europe.

### Contexte

La [coopération de l'Union avec l'Afrique](#) s'inscrit dans plusieurs structures. L'[accord de partenariat](#) avec les pays ACP (accord de Cotonou) définit les principes de la coopération et de l'aide au développement de l'Union à l'égard de l'Afrique sub-saharienne, tandis que le volet méridional de la [politique de voisinage de l'Union](#) établit le cadre de la coopération avec les pays d'Afrique du Nord. Après la création de l'[Union africaine](#) en 2002, il est devenu nécessaire de fixer un cadre unitaire pour la coopération au niveau continental si bien qu'une [stratégie commune UE-Afrique](#) a été adoptée en 2007. Son objectif est de mettre en place un partenariat sur un pied d'égalité entre l'Afrique et l'Union européenne, fondé sur des intérêts communs et des valeurs partagées. La stratégie commune Afrique-UE dispose de son propre instrument financier, mis en place en 2014. Il s'agit du [programme panafricain](#), doté d'un budget de 845 millions d'euros pour la période 2014-2020, au titre de l'[instrument de coopération au développement](#). Toutefois, cette stratégie n'est pas limitée aux actions relevant de cet instrument, car elle pourrait potentiellement recouvrir tous les domaines de la coopération entre l'Union et l'Afrique qui présentent un intérêt régional ou continental, comme la paix et la sécurité, ou encore le commerce et la coopération dans les instances internationales traitant de questions d'envergure mondiale. Les priorités de la stratégie commune Afrique-UE sont revues périodiquement lors du [sommet](#) de l'Union européenne et des chefs d'État ou de gouvernement africains, qui a lieu tous les trois ans. Le prochain [sommet](#) se tiendra fin novembre à Abidjan, en Côte d'Ivoire. En mai 2017, la Commission et le Service européen pour l'action extérieure ont publié des propositions de coopération pour l'avenir dans une [communication conjointe](#) intitulée «Un nouvel élan pour le partenariat entre l'Afrique et l'UE».

### Situation actuelle de la coopération

La [feuille de route](#) adoptée lors du quatrième sommet UE-Afrique (à Bruxelles en avril 2014) a défini cinq domaines de coopération prioritaires: la paix et la sécurité, la démocratie, la bonne gouvernance et les droits de l'homme; le développement humain; le développement et la croissance durables et solidaires; ainsi que l'intégration continentale et les questions mondiales et émergentes. Plusieurs succès notables ont jusqu'à présent été obtenus dans certains domaines. Le soutien de l'Union européenne à l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité est déterminant pour la réussite de l'architecture africaine de paix et de sécurité et la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), qui ont largement bénéficié de fonds de l'Union européenne. Celle-ci a également contribué au renforcement des capacités des instances africaines dans le domaine des droits de l'homme. L'immigration irrégulière est au centre de la coopération depuis le sommet de La Valette en novembre 2015, lorsqu'il a été également décidé de créer un [fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique](#), afin que cette dernière puisse s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène. Dans le domaine du commerce, les négociations sur les accords de partenariat économique (APE) — accords de libre-échange asymétrique dotée d'une forte composante de développement — se sont achevées avec les groupements régionaux en Afrique [australe](#), [occidentale](#) et [orientale](#), mais certains États d'Afrique occidentale et orientale sont encore réticents à approuver le texte final de l'accord. Afin de stimuler le développement et de lutter contre les causes profondes de la migration, l'Union européenne a encouragé les investissements en Afrique en recourant à une combinaison de subventions publiques et de fonds privés. À cet égard, la récente mise en place du [Fonds européen pour le développement durable](#) comporte deux structures — dont une sera consacrée à l'Afrique — ainsi qu'une nouvelle garantie pour les risques pour les investisseurs. Le fonds devrait attirer des investissements considérables en Afrique.

Rapport d'initiative 2017/2083(INI); commission compétente au fond: DEVE; rapporteur: Maurice Ponga (PPE, France)



## Les nouvelles priorités proposées par l'Union européenne

La communication conjointe de 2017 intitulée «Un nouvel élan pour le partenariat entre l'Afrique et l'UE» expose les grands axes des actions susceptibles d'être mises en place à l'avenir. Elle dénombre les défis et les perspectives liées au dynamisme démographique du continent africain et à sa transformation en cours. Ces priorités sont définies au regard de l'Agenda 2063 de l'Union africaine — une vision programmatique des objectifs vers lesquels le continent devrait tendre — et de la [stratégie globale de l'Union européenne](#). Le programme de réforme pour l'Afrique envisagé par l'Union européenne s'articule autour de deux axes: la résilience des États et des sociétés, et la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour les jeunes.

Plus concrètement, l'Union européenne a l'intention de renforcer son soutien aux **capacités africaines dans le domaine de la paix et de la sécurité**, y compris pour la prévention des conflits et la gestion. Elle souhaite en outre continuer à travailler avec ses partenaires africains pour faire en sorte que leurs **institutions soient «responsables, démocratiques, efficaces et transparentes»** à tous les niveaux, étant donné qu'elles sont un préalable à l'avènement de sociétés résilientes. La **gestion des migrations et de la mobilité** est un autre élément important de la future coopération, qui devrait se dérouler dans un esprit de confiance mutuelle fondé sur un partage des responsabilités et le plein respect des droits de l'homme. L'Union européenne propose de renforcer la mobilité et la migration légales sur le continent africain, ainsi que d'accroître la mobilité des étudiants et des chercheurs. Dans le même temps, il convient de faire face au problème de l'immigration clandestine en luttant contre la traite des êtres humains et les réseaux de passeurs. Dans le domaine du **développement économique**, le [plan d'investissement extérieur européen](#) est décrit comme l'instrument le plus puissant de l'Union européenne pour encourager la création d'emplois en Afrique et cibler les causes profondes des migrations. Parmi les autres actions nécessaires dans ce domaine citons la création d'un environnement propice aux entreprises, la mise en place des infrastructures de base essentielles, y compris l'électrification de l'Afrique, le soutien aux PME et l'appui aux efforts du continent africain en vue de son intégration régionale et continentale. Par ailleurs, l'Union européenne entend soutenir la **transformation de l'agriculture africaine**, compte tenu de son importance pour l'emploi. Pour l'Union européenne, il est nécessaire d'**améliorer le niveau de l'éducation et de la formation professionnelle** en Afrique et s'engage à apporter son concours dans ces domaines.

## Position des parties prenantes

Avant le sommet UE-Afrique, les représentants de la société civile se sont réunis à l'occasion du troisième forum de la société civile Afrique-UE à Tunis en juillet 2017, et ont adopté une [déclaration commune](#) dans laquelle ils ont mentionné le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile et exprimé des regrets quant à la participation insuffisante de la société civile dans l'application de la stratégie. Ils recommandent par ailleurs de protéger l'espace dévolu à la société civile et de créer un environnement qui lui soit propice, et de reconnaître son rôle dans la construction de sociétés résilientes. D'autres recommandations préconisent de garantir l'intégration des femmes et de la jeunesse dans les efforts de consolidation de la paix, de dissocier l'aide au développement provenant de la gestion des migrations tout en luttant contre toute forme de traite des êtres humains, d'accorder la priorité aux politiques et aux investissements dans les services publics tels que la santé, l'éducation et la protection sociale pour tous, de promouvoir des normes de travail internationalement reconnues, et de favoriser des modèles économiques durables (notamment la ruralisation).

Les jeunes ont également ciblé leurs attentes. Le [quatrième sommet Afrique-Europe de la jeunesse](#), qui a eu lieu en octobre 2017 à Abidjan, a donné lieu à une [déclaration](#) sur les priorités, qui devrait alimenter le sommet de haut niveau. Les jeunes réclament une plus grande participation, notamment des jeunes vulnérables, dans la société, la création de conditions propices à leur autonomisation économique (un climat des affaires propice permettant à des jeunes de créer des entreprises, un meilleur accès au financement pour les jeunes entreprises, le renforcement des capacités des jeunes entrepreneurs en matière de gestion des entreprises) et leur participation en matière de prévention des conflits.

L'International Crisis Group a publié une [analyse](#) des relations entre l'Afrique et l'Union européenne, qui recommande aux deux parties d'aborder plus ouvertement leurs désaccords, de discuter en tenant compte de leurs intérêts stratégiques et de s'efforcer de parvenir à un accord sur les moyens de traiter les flux migratoires vers l'Europe.

## Position du Parlement européen

Le Parlement européen définit actuellement ses recommandations en vue du sommet UE-Afrique. Le 10 octobre 2017, la commission du développement (DEVE) a adopté un [rapport](#) d'initiative intitulé «Stratégie UE-Afrique: un coup d'accélérateur au développement» (rapporteur: Maurice Ponga, PPE, France). Le rapport recommande que la future coopération porte sur les domaines suivants: **le développement économique** (grâce au commerce et aux APE, l'intégration régionale, la diversification de l'économie, l'industrialisation durable); **la bonne gouvernance**, notamment les droits de l'homme; **le développement humain** (par l'amélioration de l'éducation, la santé, l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'égalité entre les sexes); **les migrations et la mobilité**; et **l'environnement**, notamment le changement climatique. Il est considéré dans le rapport que la résilience est la notion fondamentale pour relever les défis de l'Afrique, et il est proposé de la renforcer dans les domaines politique, économique, social, environnemental et de la sécurité. Le rapport met par ailleurs en exergue l'importance de l'investissement et du commerce responsables, dans le respect des normes internationales dans les domaines de la santé, de la sécurité, du travail et de l'environnement. Il recommande également d'adopter une vision globale des migrations, en tenant compte de la situation démographique et de ses causes profondes; il défend la promotion de la migration légale et souligne que l'aide au développement ne doit pas être subordonnée à la coopération en matière de migration.